



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220711-2022-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 11 juillet 2022

Délibération : N° 2022-48

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt deux le Lundi 11 Juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 01 juillet 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, David BOUTILLIER, Rémy WALME,

Secrétaire de séance : Patrice POULAIN

Budget principal 2022 - Décision modificative

DELIBERATION

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires

initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Des ajustements doivent être établis par opération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE :

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2022 :

Investissement					
Dépense			Recette		
opération	article	montant	chapitre	article	montant
14 576 (les Andiers)	2313	- 12 000 €			
603 (Mairie)	2051	12 000 €			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 juillet 2022

Le Maire

Johann WERY

